



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-037-2025-10

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-10-14-00010 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/109 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-14-00010

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/109 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/109 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 1^{er} juillet 1943, portant octroi de la licence n°78#000130 à l'officine de pharmacie sise 6 rue de Paris à Saint-Germain-en-Laye (78100) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025-49 en date du 18 avril 2025 ayant autorisé le regroupement de trois officines de pharmacie et octroyant la licence n° 78#001324 à l'officine de pharmacie issue du regroupement, sise 10 rue de la Salle à Saint-Germain-en-Laye (78100) ;
- VU** la déclaration en date du 19 septembre 2025 par laquelle Madame Françoise AUGÉ informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 10 rue de la Salle à Saint-Germain-en-Laye (78100) suite à regroupement et restitue la licence n°78#000130 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie issue du regroupement autorisé par arrêté du 18 avril 2025 susvisé, sise 10 rue de la Salle à Saint-Germain-en-Laye (78100) et exploitée sous la licence n°78#001324, est effectivement ouverte au public à compter du 15 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°78#001324 entraîne la caducité de la licence n°78#000130 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 15 septembre 2025, la caducité de la licence n°78#000130, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°78#001324, de l'officine de pharmacie issue du regroupement de trois officines vers le local sis 10 rue de la Salle à Saint-Germain-en-Laye (78100).

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 octobre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation

Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS